



SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

DOSSIER INSCRIPTION MINEUR 2024-2025



Ce dossier est valable du 01/09/2024 au 31/08/2025, et remis à jour tous les ans.
Il est à compléter, à signer et à rapporter avec l'ensemble des documents obligatoires,
au Service Jeunesse ou à envoyer à l'adresse mail jeunesse@charentonlepont.fr.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

SMJ	Date de réception : Visé par :
	Commentaire :

INFORMATIONS DE L'INSCRIT :

Batterie Chant Guitare/basse Loisirs créatifs Théâtre BAFA ALSH

Sexe : F G Classe : Etablissement : Âge :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP / Ville : Tél. portable :

E-mail :

RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP / Ville : Tél. portable :

E-mail :

Profession : Tél. professionnel :

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP / Ville : Tél. portable :

E-mail :

Profession : Tél. professionnel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Lien avec le jeune :

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

FICHE SANITAIRE

ASSURANCES

Nom de la compagnie d'assurance responsabilité civile :

N° contrat :

N° Sécurité Sociale sous lequel le mineur est pris en charge :

Régime général

Régime spécifique

NOM médecin traitant : Tél. médecin traitant :

VACCINATIONS

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Coqueluche : OUI NON Jaunisse : OUI NON

Oreillons : OUI NON Rougeole : OUI NON

Rubéole : OUI NON Scarlatine : OUI NON

Varicelle : OUI

Groupe sanguin du mineur :

Allergies alimentaires ou autres et contre-indications médicamenteuses (merci d'indiquer la conduite à tenir et de signaler s'il y a automédication) :

.....

Indiquer ci-après, les antécédents médicaux du mineur qui vous semble important de signaler (diabète, accidents, épilepsie, fractures, maladie de peau...) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... ?

.....

Le mineur suit-il un traitement à l'année ? OUI NON

.....

Si des activités sont contre-indiquées, veuillez les lister :

.....

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE ET D'UTILISATION

Au regard de l'article 9 du code civil et de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme

J'autorise

Je n'autorise pas

Le Service Municipal Jeunesse de la Ville de Charenton-le-Pont, à prendre, à faire prendre des photos ou des vidéos au cours des activités organisées par le Service Municipal Jeunesse. Cette autorisation étant valable :

- Pour l'édition de document de nature pédagogique ou informatif sur tous les supports Municipaux,
- Pour des documents de communications relatives aux activités du Service Municipal Jeunesse,
- Pour la publication sur le site Internet de la Commune, Facebook et Instagram.

La présente autorisation est consentie sans limitation de durée. Toutefois, si vous décidez de revenir sur cette autorisation, il faudra en informer le Service Municipal Jeunesse par mail : jeunesse@charentonlepont.fr

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

CHARTRE DE BON COMPORTEMENT

VIVRE ENSEMBLE AU SERVICE JEUNESSE, C'EST :

1. Respecter autrui :

- Je suis poli auprès de mes camarades du Service Jeunesse, des animateurs et des intervenants.
- Je n'ai pas le droit d'avoir un comportement violent physique et/ou verbal envers les autres.
- Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement de la journée.

2. Respecter le lieu et le matériel :

- Je dois respecter le matériel mis à disposition dans les différents espaces du Service Jeunesse.
- Je dois laisser le lieu propre (rangement des jeux de sociétés, équipements sportifs, cuisine, ...).
- Je ne dois pas détériorer les locaux (graffitis, meubles cassés, ...).
- Je ne dois pas voler le matériel mis à disposition, ainsi que les affaires personnelles d'autrui.

3. Utilisation des téléphones portables et objets de valeur :

- L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les activités.
- Je ne dois pas filmer ou prendre des photos de mes camarades au Service Jeunesse ou en activité extérieur.
- Je ne dois pas apporter des objets de valeur. Le Service Jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

4. Respecter les règles de sécurité :

- Je dois signaler ma présence et mon départ à l'équipe d'animation.
- Je ne dois pas me retrouver seul dans une salle sans surveillance.
- Je ne dois pas jouer avec le matériel de sécurité (alarmes, extincteurs...).
- Je dois mettre ma ceinture lorsque je suis dans un véhicule.
- Je dois respecter les règles de sécurité données par l'animateur et/ou l'intervenant pendant l'activité au Service Jeunesse, les activités en extérieur, dans les transports publics, dans la rue, ...
- J'informe et alerte l'équipe du Service Jeunesse en cas de constat de toute anomalie.

5. Respecter les horaires et engagement à la participation :

- Je respecte les horaires des activités du Service Jeunesse et préviens en cas d'absence ou de retard.
- Je respecte les engagements pris vis-à-vis du groupe.

Tout manquement à cette charte entraînera des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des activités.

AUTORISATION RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e)
responsable légal du mineur

Pour les élèves inscrits à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

- Autorise mon enfant à participer aux sorties proposées par le SMJ : OUI NON
- Autorise mon enfant à utiliser les transports mis en place par le SMJ : OUI NON

Je déclare avoir compris et accepté que mon enfant est inscrit au sein d'un ALSH et de ce fait au sein d'une structure de type « ouverte ». Par conséquent, aux horaires d'ouverture de l'ALSH, celui-ci est autorisé à quitter la structure et à rentrer à son domicile seul. Pour les sorties terminant après la fermeture de l'ALSH ou les sorties en soirée :

- Autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile : OUI NON, attend l'arrivée de l'adulte responsable

Pour les élèves inscrits aux ateliers socioculturels :

- Autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile : OUI NON, attend l'arrivée de l'adulte responsable

En cas d'urgence :

- J'autorise Je n'autorise pas

La Direction du Service Municipal Jeunesse ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant et autorise la Direction ou son représentant à faire transporter mon enfant dans le centre hospitalier désigné par une équipe compétente (pompiers – Samu).

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Municipal Jeunesse et de la charte de la laïcité dans les services publics (affichés à l'entrée du Service Jeunesse).

Fait à Le / /

*Signature de l'inscrit
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

*Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- 1 photo récente
- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- Photocopie de la pièce d'identité du responsable légal
- Photocopie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, année extra-scolaire de l'année en cours
- Photocopie du carnet de vaccination
- Si garde alternée : jugement de divorce.

Pour l'inscription à l'accueil de loisirs UNIQUEMENT :

- Certificat médical de non contre-indication pour la pratique d'activités physiques (valable 3 ans)
- Brevet de natation (obligatoire pour l'inscription aux activités nautiques)

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE
7 bis Quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont
jeunesse@charentonlepont.fr
01.46.76.44.52
  
Espace Jeunesse Charenton

